

PREFECTURE REGION ILE DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-035-2016-06

PUBLIÉ LE 22 JUIN 2016

Sommaire

Agence régionale de santé	
IDF-2016-06-21-003 - ARRETE n° DS – 2016/046 PORTANT DELEGATION DE	
SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (3 pages)	Page 3
IDF-2016-06-21-004 - ARRETE n° DS-2016/047 PORTANT DELEGATION DE	
SIGNATURE « La certification des services faits » du Directeur général de l'Agence	
régionale de santé Ile-de-France (3 pages)	Page 7
Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris	
IDF-2016-06-20-005 - arrêté portant subdélégation de signature par Monsieur André	
Sanchez, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris - Avenant n° 2 (7	
pages)	Page 11

Agence régionale de santé

IDF-2016-06-21-003

ARRETE n° DS – 2016/046 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France



ARRETE n° DS – 2016/046 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

du Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale, à effet de signer tous les actes relevant de sa Direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé llede-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé lle-de-France

- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, la délégation de signature qui lui est conférée est donnée à Monsieur Pascal BERNARD, Secrétaire Général adjoint, sur l'ensemble des attributions de la Secrétaire Générale.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Véronique CHENAIL et de Monsieur Pascal BERNARD, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Magalie CHAZELAS, Responsable du département dialogue social, qualité de vie au travail et gouvernance ressources humaines
- Monsieur Arnaud SCOLAN, Responsable du département gestion des ressources humaines
- Madame Martine DESMET, Responsable du département pilotage des effectifs et de la masse salariale - évolutions professionnelles
- Madame Gaëlle JOURDAN, Responsable du pôle développement, compétences et parcours professionnels
- Monsieur Pierre HOUSIEAUX, Responsable du département achats et moyens généraux
- Monsieur Alain TROUSSIER, Responsable du département gestion régionale mobilière et immobilière et du développement durable
- Monsieur Pascal MARTINET, Responsable du département Systèmes d'Informations Interne.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, de Monsieur Pascal BERNARD et de Madame Gaëlle JOURDAN, délégation de signature est donnée à Madame Danièle NAGEOTTE, Responsable du service formation, dans la limite de son champ de compétence.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Pierre HOUSIEAUX, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence à Monsieur Jean-François DUTRANOY, Responsable du service moyens généraux – sécurité.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Pascal MARTINET, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence à Monsieur Régis BEAUDET, Responsable adjoint des Systèmes d'informations Interne.

Article 8

L'arrêté n° DS-2015/246 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France est abrogé.

Article 9

La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 21 juin 2016

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-06-21-004

ARRETE n° DS-2016/047 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« La certification des services faits » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France



ARRETE n° DS-2016/047

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« La certification des services faits »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

La certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « Direction des Ressources Humaines », « Affaires Générales » et « DS – budget principal » est donnée à Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, la certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « Direction des Ressources Humaines », « Affaires Générales » et «DS - budget principal» est donnée à Monsieur Pascal BERNARD, Secrétaire Général adjoint.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL et de Monsieur Pascal BERNARD, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « Affaires Générales » est donnée à Monsieur Pierre HOUSIEAUX, Responsable du département achats et moyens généraux.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Pierre HOUSIEAUX, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « Affaires Générales » est donnée à Monsieur Jean-François DUTRANOY, Responsable du service des moyens généraux – sécurité.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL et de Monsieur Pascal BERNARD, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « Affaires Générales » est donnée à Monsieur Alain TROUSSIER, Responsable du département gestion régionale mobilière et immobilière, et du développement durable.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL et de Monsieur Pascal BERNARD la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « Direction des Ressources Humaines » est donnée à :

- Madame Magalie CHAZELAS, Responsable du département dialogue social, qualité de vie au travail et gouvernance ressources humaines
- Monsieur Arnaud SCOLAN, Responsable du département de gestion des ressources humaines
- Madame Martine DESMET, Responsable du département pilotage des effectifs et de la masse salariale - évolutions professionnelles
- Madame Gaëlle JOURDAN, Responsable du pôle développement, compétences et parcours professionnels
- Madame Danièle NAGEOTTE, Responsable du service formation.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL et de Monsieur Pascal BERNARD la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « DS – budget principal » est donnée à Monsieur Pascal MARTINET, responsable du département Systèmes d'Informations interne.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Pascal MARTINET, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « DS – budget principal » est donnée à Monsieur Régis BEAUDET, Responsable adjoint du département Systèmes d'Informations Interne.

Article 9

L'arrêté n° DS-2015/248 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 10

La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région lle-de-France.

Fait à Paris, le 21 juin 2016

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France



Christophe DEVYS

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

IDF-2016-06-20-005

arrêté portant subdélégation de signature par Monsieur André Sanchez, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris - Avenant n° 2



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

AVENANT Nº 2

Arrêté portant subdélégation de signature par Monsieur André SANCHEZ directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1);

Vu le code des marchés publics;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice modifié relatif à l'organisation du ministère de la Justice, modifié par le décret n° 2010-1667 du 29 décembre 2010 ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2015 du ministère des finances et des comptes publics fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 27 novembre 2014 portant nomination de Monsieur André SANCHEZ, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu l'arrêté n° 2015091-0015 du 1^{er} avril 2015 de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île de France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur André SANCHEZ, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris;

Décide:

Article premier : Les articles 6, 7, 9 et 10 de l'arrêté n° 201619-0022 du 19 janvier 2016 sont modifiés comme suit :

« Article 6 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande), de vérification du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 :

Département des affaires immobilières

- Mme Corinne LAUPEN, chef du département des affaires immobilières;
- Mme Aurélie VAUBOURG, chef de l'unité du suivi financier des opérations ;

Subdélégation est également donnée aux agents susnommés pour le programme 309 « entretien des bâtiments de l'Etat ».

Département du Budget et des Finances

- Mme Catherine TRUC, chef du département du budget et des finances ;
- Mme Marie-France TIGEON, chef de l'unité de la gestion des moyens généraux ;

- M Pierre GOBILLOT, chef de l'unité des achats et des marchés publics ;
- M Mourad IAICHOUCHENE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées ;

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Nadine PICQUET, chef d'établissement ;
- M Olivier PIPINO, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances;
- Mme Monette BEAUGENDRE LEON-PROSPER, responsable département restauration cantine;

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- M Stéphane SCOTTO, chef d'établissement ;
- Mme Mélisa ROUSSEAU, adjointe au chef d'établissement ;
- M Mickaël DENIS, responsable des services techniques;
- M Patrice CHAVAL, adjoint au responsable des services techniques;
- Mme Hélène KAVALIAUSKAS, responsable du budget et des finances ;

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M Pascal BRUNEAU, chef d'établissement ;
- M Didier MECREANT, responsable du budget et des finances;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

- M Yannick LEMEUR, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation;
- Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis

- Mme Marie-Rolande MARTINS, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation;
- Mme Dominique PERRAULT, adjointe à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation;
- Mme Delphine DUBURCH, responsable administrative;

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article. »

Article 7: Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Département du Budget et des Finances

- Mme Joëlle GALOIS, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- Mme Lisette DA-SILVA, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- Mme Horia ZAVADIL, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- Mme Sabrina BRUZZI, adjointe au chef de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- Mme Elisa MELIOR, agent de l'unité des achats et des marchés publics ;
- Mme Chantal CARRIER, agent de l'unité des achats et des marchés publics ;

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances;
- Mme Monette BEAUGENDRE LEON-PROSPER, responsable du département restauration cantine;
- Mme Anne LE-FOURNIS, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Isabelle THUEUX, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Patricia MIAN, agent du département administration finances;
- Mme Sandrine MELLOULI, agent du département administration finances;
- Mme Lynda LEBON, agent de l'unité de gestion alimentation ;
- Mme Florence LABEJOF, agent du département administration finances;
- Mme Patricia DEVIC, agent du département administration finances;
- Mme Christine ENGUEHARD, agent du département administration finances;
- Mme Saïda COUROUPOULA, agent du département administration finances;

Centre de Détention de Melun

- Mme Fabienne PAVILLA, économat ;
- Mme Suzanne AGNES, économat;
- Mme Dominique CHAMPIGNY, économat ;

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M Cédric MULLER, économat ;
- Mme Barbara FRONTIGNY, économat ;
- Mme Kintana VILLERS, économat ;

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Zahir CHIKHI, économat ;
- Mme Odile HENS, économat ;
- Mme Jacqueline PRINCE, économat ;

Maison Centrale de Poissy

- M Christophe GAUTHIER, économat ;
- Mme Annick NAPIERALA, économat ;
- Mme Christine COUCEIRO, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine

- M Ahmed BELMOSTEFA, responsable du budget et des finances ;
- M Xavier ETOUNDI, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise

- Mme Françoise POCH-CREMON, responsable du budget et des finances;
- Mme Jessica COUCHAUX, économat ;
- Mme Thérésa MESSIBA, économat ; »

« Article 9 : A titre dérogatoire pour des raisons exceptionnelles ou d'urgence concernant l'approvisionnement de produits de cantine pour le compte de commerce, subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'état (signature du bon de commande) et de vérification du service fait relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattachées au centre financier 912-S01 et 912-S02 :

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Nadine PICQUET, chef d'établissement ;
- M Olivier PIPINO, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances;
- Mme Monette BEAUGENDRE LEON-PROSPER, responsable du département restauration cantine;

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- M Stéphane SCOTTO, chef d'établissement ;
- Mme Mélisa ROUSSEAU, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Hélène KAVALIAUSKAS, responsable du budget et des finances;

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M Pascal BRUNEAU, chef d'établissement ;
- M Didier MECREANT, responsable du budget et des finances;

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article (signature du bon de commande et des autorisations de dépense du travail pénitentiaire). »

« Article 10 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire", par des demandes d'achat (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances ;
- Mme Monette BEAUGENDRE LEON-PROSPER, responsable du département restauration cantine;
- M Abel FREDELISY, coordonnateur cantines;
- Mme Patricia MIAN, agent du département administration finances;
- Mme Sandrine MELLOULI, agent du département administration finances;
- Mme Florence LABEJOF, agent du département administration finances;
- Mme Sophie BEDMISTER, agent du département administration finances;
- Mme Saïda COUROUPOULA, agent du département administration finances;
- Mme Christine ENGUEHARD, agent du département administration finances;
- Mme Lynda LEBON, agent de l'unité de gestion alimentation ;

Centre de Détention de Melun

- Mme Fabienne PAVILLA, économat ;
- Mme Suzanne AGNES, économat ;
- Mme Dominique CHAMPIGNY, économat ;

Maison Centrale de Poissy

- M Christophe GAUTHIER, économat;
- Mme Annick NAPIERALA, économat ;
- Mme Christine COUCEIRO, économat ;

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M Cédric MULLER, économat ;
- Mme Barbara FRONTIGNY, économat ;
- Mme Kintana VILLERS, économat ;

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Zahir CHIKHI, économat ;
- Mme Odile HENS, économat ;
- Mme Jacqueline PRINCE, économat ; »

Article 2 : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

Article 3: L'arrêté n° 201619-0022 du 19 janvier 2016 et son avenant n° 1 – arrêté n° 201655-0010 du 24 février 2016 est modifié par le présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 20 juin 2016

Le Directeur Interrégional des services

pénitentiaires de Paris

SANCHEZ